



**PRÉFET
DU CANTAL**

Liberté
Égalité
Fraternité

dossier n° DP 015 114 25 00021

date de dépôt : 09 juillet 2025

demandeur : Monsieur Malgras Gilles

pour : installation de panneaux photovoltaïques
en surimposition

adresse terrain : 17 Serres, à Marcenat (15 190)

Commune de Marcenat

**ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de l'État**

Le maire de Marcenat,

Vu la déclaration préalable présentée le 09 juillet 2025 par Monsieur Malgras Gilles demeurant 17 Serres à Marcenat (15 190), Eco Renov Energie, représenté par Amar Allan demeurant 9bis petite rue de Serrières à Irigny (69540);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour installation de panneaux photovoltaïques en surimposition ;
- sur un terrain situé 17 Serres, à Marcenat (15 190) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la demande de déclaration préalable susvisé en date du 9 juillet 2025 (en application de l'article R 423-6 du code de l'urbanisme) ;

Vu l'avis favorable du maire en date du 9 juillet 2025 ;

Vu l'avis favorable du directeur départemental des territoires du Cantal.

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Marcenat, le **21 JUIL. 2025**



Le maire

C. P.

Colette Ponchet-Passebard

21 JUIL. 2025

Transmis au demandeur le (à compléter par la mairie)